

Convocation du 20 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre du mois de février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Anaël ROBERT, Maire.

NOM et PRÉNOM	FONCTION	Présent / Excusé / Absent	Procuration à...
ROBERT Anaël	Maire	Présent	
ALUS Denis	1 ^{er} adjoint	Présent	
TAILLANDIER Audrey	2 ^{me} adjoint	Présente	
DELAUNAY Nicolas	3 ^{me} adjoint	Présent	
MAUSSION Daniel	4 ^{me} adjoint	Présent	
LELANDAIS Vanessa	1 ^{re} conseillère déléguée	Présente	
ROBERT Bernard	2 ^{me} conseiller délégué	Présent	
FAURE Dominique	Conseiller	Présent	
GREFFIER Bernard	Conseiller	Excusé	
VOISINE Anne-Laure	Conseillère	Excusée	Anaël ROBERT
CHAUVIRE Sylvain	Conseiller	Excusé	
DUTERTRE Augustin	Conseiller	Présent	
LERAUT Fabien	Conseiller	Présent	
DURAND Caroline	Conseillère	Présente	
LETARD Ludmilla	Conseillère	Présente	

Présents : 12

Quorum : 8

Excusés ayant donné procuration : 1

Nombre de votants : 13

Excusés non représentés : 2

Non excusés : 0

Secrétaire de séance : Dominique FAURE

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de rajouter un point à l'ordre du jour.
 « Ligne de trésorerie ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité pour rajouter ce point.

VOTE A MAIN LEVEE	
POUR :	13 voix
CONTRE :	0 voix
ABSTENTION :	0 voix

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 JANVIER 2021

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès-verbal du 27 janvier 2021.

VOTE A MAIN LEVEE		
POUR :	13 voix	
CONTRE :	0 voix	
ABSTENTION :	0 voix	

DELIBERATIONS

DCM 2021-002 : LIGNE DE TRESORERIE

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour l'ouverture de crédit de trésorerie et des conditions générales des prêts,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ouverture de crédit aux conditions suivantes :

- * Montant : 100 000 €
- * Durée : 12 mois
- * Taux variable : Euribor 3 mois moyenné (-0.547 %) + marge de 0.50% l'an
- * Taux d'intérêt plancher : 0.50 %
- * Prélèvement des intérêts : trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office
- * Commission : 0.10 % l'an
- * Frais de dossier : néant
- * Déblocage de fonds : par le principe du crédit d'office
- * Calcul des intérêts : sur 365 jours

- **PREND** l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et accepte toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

VOTE A MAIN LEVEE	
POUR :	13 voix
CONTRE :	0 voix
ABSTENTION :	0 voix

- Déblocage partiel possible
- On peut ne pas l'utiliser

DCM 2021-003 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 de la COMMUNE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires communaux de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer. Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 et après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de

recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et après vote à main levée,

DECLARE que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE A MAIN LEVEE	
POUR :	13 voix
CONTRE :	0 voix
ABSTENTION :	0 voix

- Chiffres dans la page annexe
- Présenter par le Maire

DCM 2021-004 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 : LOTISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires communaux de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer. Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, et après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après vote à main levée

- **DECLARE** que le compte de gestion du lotissement dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE A MAIN LEVEE	
POUR :	13 voix
CONTRE :	0 voix
ABSTENTION :	0 voix

- Chiffres dans l'annexe
- Présenter par le Maire

DCM 2021-005 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 : ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires communaux de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers

ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer. Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 et après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare après vote à main levée,

- **DECLARE** que le compte de gestion de l'assainissement dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE A MAIN LEVEE	
POUR :	13 voix
CONTRE :	0 voix
ABSTENTION :	0 voix

- Chiffres dans l'annexe
- Présenter par le Maire

Rappel : - Finition surfaces déjà payées (voir chez Hervé)

- Eclairage à prévoir plus tard
- Repères du géomètre arrachés (environ 1 sur 2) – à refaire à la vente d'un lot

DCM 2021-006 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE

Monsieur le Maire s'est retiré de la séance et demande au 1^{er} adjoint de faire approuver le CA.

Nombre de conseillers présents : 11 votants : 11

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le compte administratif de la commune 2020 :

En section de fonctionnement pour 568 042.89 € de dépenses et 619 376.18 € de recettes : soit un excédent de 51 333.29 €

- soit un résultat de clôture de **+ 254 103.70 € (excédent 2019 reporté de 202 770.41 €)**

En section d'investissement pour 305 615.00 € de dépenses et 138 188.08 € de recettes : soit un déficit de 167 426.92 €

- soit un résultat de clôture de **- 27 536.17 € (excédent 2019 reporté de 139 890.75 €)**
- reporte la somme de **- 27 536.17 €** au 001 déficit d'investissement reporté

Soit un résultat global de clôture de + 226 567.53 €.

VOTE A MAIN LEVEE	
POUR :	11 voix
CONTRE :	0 voix
ABSTENTION :	0 voix

DCM 2021-007 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - Lotissement Plancheronde 2

Monsieur le maire s'est retiré de la séance et demande au 1^{er} adjoint de faire approuver le CA.

Nombre de conseillers présents : 11 votants : 11

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le compte administratif du lotissement 2020 :

En section de fonctionnement pour 201 787.28 € de dépenses et 199 275.00 € de recettes soit un déficit de 2 512.28 €

- soit un résultat de clôture déficitaire de 31 308.70 € (déficit 2019 de 28 796.42 € + déficit 2020 de 2 512.28 €)

- soit un déficit de 31 308.70 € reporté au 002 dépenses de fonctionnement

En section d'investissement pour 199 275.00 € de dépenses et 196 700.00 € de recettes soit un déficit de 2 575.00 €

- soit un résultat de clôture déficitaire de 199 275.00 € (déficit 2019 de 196 700 € + déficit 2020 de 2 575.00 €)

- soit un déficit de 199 275.00 € reporté au 001 dépenses d'investissement

Soit un résultat global de clôture de – 230 583.70 €.

VOTE A MAIN LEVEE	
POUR :	11 voix
CONTRE :	0 voix
ABSTENTION :	0 voix

DCM 2021-008 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - Assainissement

Monsieur le Maire s'est retiré de la séance et demande au 1^{er} adjoint de faire approuver le CA.

Nombre de conseillers présents : 11 votants : 11

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le compte administratif de l'assainissement 2020 :

En section de fonctionnement pour 28 250.06 € de dépenses et 28 136.09 € de recettes soit un déficit de 113.97 €

- Soit un résultat de clôture **8 561.39 €** (excédent 2019 reporté de 8 675.36 €)

- Affecte le résultat au 002 recettes de fonctionnement

En section d'investissement pour 17 739.41 € de dépenses et 19 863.03 € de recettes soit un excédent de 2 123.62 €

- Soit un résultat de clôture de **53 025.73 €** (excédent 2019 reporté de 50 902.11 €)

- reporte la somme de 53 025.73 € au 001 recettes d'investissement

Soit un résultat global de clôture de 61 587.12 €.

VOTE A MAIN LEVEE	
POUR :	13 voix
CONTRE :	0 voix
ABSTENTION :	0 voix



Pour extrait certifié conforme,
Challain-La-Potherie, le 25 février 2021
Le Maire
Anaël ROBERT